



**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu les approbations requises par la loi, le tout tel que ci-après indiqué :

RÈGLEMENT NUMÉRO 901-23

« Règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de cent vingt-huit mille neuf cents dollars (128 900 \$) par un emprunt pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéro 684-07, 686-07, 691-07, 698-07, 703-08, 704-08, 726-10, 743-12, 749-12, 754-13, 783-15, 794-16, 808-16 et 812-17 de la Ville de Sainte-Catherine. »

- Avis de motion : 17 janvier 2023
- Dépôt du projet de règlement : 17 janvier 2023
- Adoption du règlement : 14 février 2023
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 7 mars 2023

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement pour le faire en consultant le site internet de la Ville ou en faisant une demande aux Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca

Donne à Sainte-Catherine, ce 10 mars 2023

Audrey-Maude Parisien, notaire
Directrice des Services juridiques et greffière